

Accélérer la décarbonation des activités aéroportuaires



La décarbonation des activités aéroportuaires

Les exploitants d'aéroport ont un triple rôle dans la transition énergétique du transport aérien : accélérer la décarbonation des activités propres à l'exploitation aéroportuaire, mettre en place et conduire la feuille de route de décarbonation de l'ensemble de la plateforme aéroportuaire (incluant les autres acteurs de l'écosystème aéroportuaire), enfin préparer les infrastructures à l'arrivée de l'avion décarboné ou bas carbone de demain (avion électrique ou hybride, avion à hydrogène, fourniture de carburants aéronautiques durables).

Pour réussir l'accélération de la décarbonation des activités liées à l'exploitation aéroportuaire, les aéroports ont lancé un certain nombre de chantiers :

- Le développement sur site de la production et du stockage d'énergies renouvelables : l'électricité et le gaz à court terme, l'hydrogène à moyen terme.
- Les mesures d'efficacité énergétique qui permettent des réductions importantes de la consommation énergétique des bâtiments aéroportuaires
- L'électrification des tarmacs afin d'éviter l'utilisation des moteurs auxiliaires de puissance (APU) des avions.
- La décarbonation des véhicules et des engins de piste.
- La décarbonation des accès terrestres aux plateformes aéroportuaires et l'intermodalité.
- Les activités et technologies à émissions négatives, comme le captage de carbone.

Le levier du programme Airport Carbon Accreditation (ACA)

La démarche ACA joue un rôle essentiel de levier dans l'accélération de la décarbonation des activités aéroportuaires. De nombreux aéroports français se sont engagés en effet dans une démarche de réduction volontaire de leurs émissions de CO₂ en rejoignant le programme ACA. Le programme ACA est la seule initiative de certification de gestion carbone pour les aéroports au niveau mondial.

Il évalue et reconnaît de manière indépendante les efforts des aéroports pour gérer et réduire leurs émissions de carbone. Afin de renforcer et d'élargir la participation des aéroports français dans le programme, l'UAF a lancé en 2020 le programme EASEE (Engagements des aéroports pour la sobriété énergétique et l'environnement). L'initiative a été financée par le dispositif des Certificats d'économie d'énergie (CEE) et a permis un accompagnement technique et financier pour les aéroports désireux de s'engager dans la démarche ACA.

Les obligations européennes de l'AFIR et du RTE-T

Le règlement européen AFIR prévoit l'obligation de fourniture d'électricité aux avions stationnés dans les aéroports du réseau transeuropéen de transport (RTE-T) pour éviter l'utilisation des APU (moteurs auxiliaires). En parallèle, le règlement pour le développement du RTE-T impose aux aéroports du même réseau qui accueillent plus de quatre millions de passagers par an d'assurer la distribution d'air conditionné aux aéronefs en stationnement.

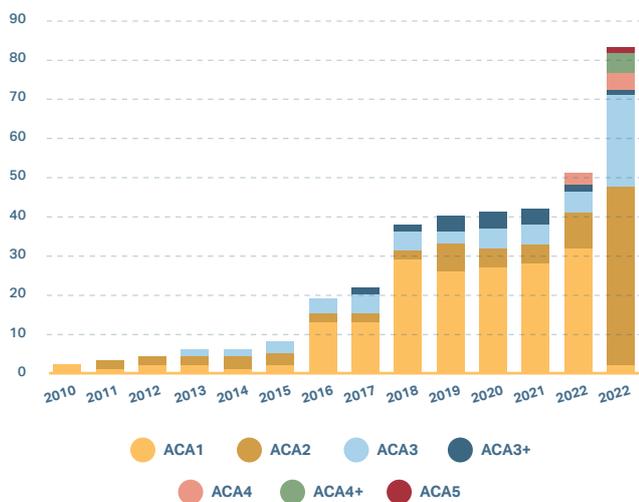
Il est prévu par ces textes que les gestionnaires d'aéroport :

- Assurent la fourniture d'électricité aux avions stationnés au contact de l'aérogare, au plus tard le 31 décembre

2024, et au large, au plus tard le 31 décembre 2029. À partir du 1^{er} janvier 2030, l'électricité fournie devra provenir du réseau électrique ou être produite sur place sans utilisation de combustibles fossiles.

- Fournissent l'infrastructure nécessaire à l'approvisionnement en air préconditionné des avions stationnés aux postes de contact à partir du 31 décembre 2030 pour les aéroports du réseau central du RTE-T et à partir du 31 décembre 2040 pour les aéroports du réseau global du RTE-T.

Programme ACA participation aéroports français



→ [VOIR LE SITE DU PROGRAMME ACA](#)

Le programme EASEE

73 aéroports français ont pu initier leur stratégie carbone.



La France est désormais le 1^{er} pays au monde en nombre d'aéroports engagés dans la démarche ACA avec plus de 90 aéroports.

Le Saviez-vous ?

De l'aéroport à l'énergie port...

Dotés d'un foncier important, les aéroports se lancent dans la production d'énergies renouvelables, notamment par l'installation de panneaux solaires, l'utilisation de la géothermie ou encore la production d'hydrogène. Les réalisations et les projets photovoltaïques recensés représentent déjà un potentiel de 600 GWh, soit la consommation d'un peu plus de 260 000 personnes, la population d'une ville comme Bordeaux. Les aéroports se transforment peu à peu en véritables hubs énergétiques décarbonés, au service de la transition énergétique de leurs territoires et du transport aérien.



Les aéroports doivent réduire les émissions liées à l'activité aéroportuaire mais ils doivent aussi se préparer à accueillir l'avion décarboné de demain qu'il soit à motorisation électrique ou hydrogène, ou qu'il fonctionne avec des carburants aéronautiques durables.



Les aéroports auront ainsi à faire face à une mixité et une complexité énergétiques inédites requérant d'importants investissements pour préparer leurs infrastructures.

Les aéroports ont vocation à devenir de véritables hubs énergétiques décarbonés au service de leurs territoires et de la transition énergétique du transport aérien.